

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 24

Artikel: Les bâtiments académiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps qu'il était très attaché à Berne. Il consignait dans un livre généalogique, qui remontait aux premières années du 14^e siècle, et même au-delà, les annales de sa famille. Aux généalogies s'ajoutait, de siècle en siècle, la mention des grands événements publics contemporains. Or voici comment le pasteur Vautier parle de Davel :

« Environ ce temps-là, le 31 mars 1723, se manifesta à Lausanne folle conspiration du major Davel, de Cully, qui voulait soustraire tout le Pays de Vaud à LL. Exc. de Berne, et l'assujettir à la Ville de Lausanne, laquelle par ce moyen aurait fait un quatorzième canton, comme si le sort du Pays de Vaud devait être plus heureux sous Messieurs de Lausanne que sous LL. Exc. de Berne. Mais ce fou projet fut d'abord éventé par la saisie et l'emprisonnement du dit major, et par son supplice, comme on peut en voir les détails dans le *Messager boiteux* de Bâle de 1724. »

» Ainsi s'exprime le pasteur Vautier. Vous l'avez remarqué, Messieurs, il ne met pas en doute que Davel ne voulut soustraire notre pays romand au joug de Berne pour l'assujettir à la ville de Lausanne. Cette idée est nouvelle; elle n'a pas jusqu'ici, que je sache, été mise en avant, et cependant elle a dû naître naturellement: comment croire que le Pays de Vaud, devenu un canton, eut pu s'appartenir à lui-même, alors que tous les cantons qui avaient des villes capitales vivaient sous la domination de l'aristocratie de ces villes?

» Mais nous n'avons pas achevé de rendre la diversité des impressions que l'apparition de Davel a fait naître dans le Pays de Vaud. Il a existé longtemps, il existe encore des mémoires, ou contemporains, ou transcrits de mémoires contemporains, qui racontent l'événement. Ces récits diffèrent les uns des autres, mais non pas essentiellement. Ils laissent les faits passer, sans colère, sans parti pris. Ils accusent la folie de Davel, mais en termes pleins de sympathie. On les conservait dans des familles pieuses, chez des pasteurs, surtout chez des instituteurs. On les tenait cachés; on ne les communiquait qu'à mains sûres. Il en a été ainsi jusque près de la fin du 18^e siècle. Vous savez, Messieurs, comment alors tout a changé, comment le nom de Davel est devenu tout à coup un nom libérateur, un nom d'honneur, la gloire de la patrie vaudoise. Cully lui a élevé un monument. Le pays lui en a érigé un dans le cœur de la cathédrale. Gleyre lui a consacré ses pinneaux.

» Il ne nous reste, Messieurs, qu'à tirer la moralité de cette histoire et à nous demander : Que conclure? — Qui fut le plus insensé, de Davel ou de ses contemporains? et si ses contemporains le furent plus que lui, est-ce à dire que nous sommes plus sages que nos pères? — Je m'arrête devant ces graves questions. Un proverbe patois nous dit : « Fous, nous le sommes tous, mais diversement : *Nion n'e sou parai*. » Je n'ai garde d'en faire ici l'application et me borne à la remettre à nos consciences. »

Les bâtiments académiques.

Monsieur le rédacteur,
Connaissez-vous, de la part d'un magistrat, une parole plus belle et plus sage que celle-ci : *la question n'est pas mûre*?

Remarquez comme elle concilie deux éléments

hétérogènes, l'amour du progrès qui pousse à l'action, et la prudence, qui la retarde.

La question n'est pas mûre. Cela signifie qu'on l'étudie, qu'on l'examine, qu'on la retourne dans tous les sens. Mais on ne l'abandonne pas, on ne la perd pas de vue, et le moment propice venu, elle recevra sa solution.

Oui, monsieur le rédacteur, nous sommes victimes de la précipitation malsaine de nos ancêtres. De quelque côté que je regarde, les exemples m'en sautent aux yeux. Si, il y a une quarantaine d'années, on eût ajourné la question de la maison pénitentiaire, aujourd'hui on la bâtitrait sur une échelle bien plus vaste, bien plus conforme aux besoins de notre époque, et des adjonctions nécessaires ne seraient pas venues la défigurer.

Pourquoi, le jour où le Grand Conseil décida la construction du Grand-Pont, ne s'est-il pas trouvé un député pour dire : « La question n'est pas mûre. Que les lausannois se résignent à descendre Pépinet et à remonter le Grand-St-Jean pendant une trentaine d'années encore; alors on leur fera un monument digne de la capitale et de sa population. Jusques-là, étudions cette affaire et songeons-y sans cesse. »

Si ce député eût été cru, nous n'aurions pas aujourd'hui ces trottoirs étriqués, cette voie insuffisante et si mal éclairée. Un peu de patience nous aurait valu des avantages inestimables.

En revanche, la sage lenteur apportée à la construction d'une maison d'aliénés, n'a-t-elle pas eu les suites les plus heureuses? Allez à Cery, contempez la majesté de ces bâtiments, leur savante distribution, le confort qui y règne; faites-vous renseigner sur le coût modéré de l'ouvrage et vous admirerez la prudence de nos législateurs qui, durant trente ans, ont ajourné cette décision importante.

On eut beau leur dire : le Champ-de-l'Air est inhabitable, les aliénés s'y égratignent journellement les uns les autres, quand ils ne font rien de pire. Ils répondirent d'une voix ferme et douce tout à la fois : La question n'est pas mûre.

Est-elle mûre, peut-être, la question des bâtiments académiques? Il s'en faut de beaucoup; d'abord on n'y songe que depuis dix ans, et depuis deux ans seulement on l'étudie d'une manière sérieuse. Il n'existe encore qu'une vingtaine de plans et de projets, photographiés, lithographiés, tintés, lavés, etc. Puis, l'insuffisance des bâtiments actuels n'est pas reconnue; le collège cantonal manque de place; eh bien! que les élèves se serrent un peu; quelques-unes des salles sont humides, sombres, étroites, insalubres; cependant, jusqu'ici, il n'y a guères que quelques maîtres et quelques élèves qui en aient souffert. Depuis trois siècles, le collège est dans ce bâtiment; il peut y rester encore, la question n'est pas mûre.

L'école industrielle est bien mieux logée, elle n'a pas à se plaindre, les élèves n'y sont pas entassés comme au collège, mais reportés entre divers locaux circonvoisins, ils ne manquent ni d'air, ni de lumière. On a utilisé pour cet effet les estaminets des

environs, l'Alcazar, le café Dentan, etc.; ainsi l'on a moralisé le quartier, et les élèves, ayant moins de contact entre eux, se laissent aussi moins entraîner à la paresse et à la dissipation. Et voilà ce qu'on voudrait modifier, sous les prétextes les plus futiles. Non, mille fois non, la question n'est pas mûre.

Nous aurions à parler encore de l'Académie, des Musées et de la Bibliothèque; nous le ferons dans un prochain numéro, car ces établissements, vu leur importance, méritent un article à part.

Un abonné

Ensuite d'un avis inséré dans nos journaux, annonçant une hausse sur le prix des cigares et tabacs, quelques fumeurs se sont promis de dépenser un peu moins d'argent en fumée et de se retrancher quelques cigares sur leur consommation journalière. Le trait suivant nous autorise à douter de la persistance de cette résolution et à croire qu'il ne se fumera pas un cigare ni une pipe de moins.

Un avocat, grand fumeur, avait pris un logement dans une maison qu'habitait également un chanoine de rare intelligence.

Or, ce dernier avait contracté l'habitude de fumer la pipe, et, du matin au soir, il ne cessait, tout en travaillant, de se livrer à sa manie.

Naturellement, le chanoine et l'avocat, rapprochés par cette similitude de goûts, ne tardèrent pas à devenir d'excellents amis.

Et ils passaient presque toute leur après-midi ensemble, l'un feuilletant et annotant ses dossiers, l'autre étudiant Saint-Thomas et les Pères de l'Eglise, tout en répandant autour d'eux d'immenses et épais flocons de fumée.

Un beau jour, cependant, le chanoine, ayant sans doute éprouvé quelque lassitude, dit à son ami :

— Nous avons tort de fumer autant que cela.

— Peuh !

— Je vous assure que le tabac a de fâcheuses influences sur le cerveau. Je me sens affaibli. Il est certain que nous avons tort de continuer la vie que nous menons. Je vais vous proposer quelque chose.

— Je vous écoute.

— Si vous voulez nous allons prendre notre tabac et nos pipes et nous irons les enterrer dans le jardin, à une grande profondeur pour n'avoir pas la tentation de fumer.

L'avocat accepta et la chose fut faite.

Deux heures environ après son dîner, le disciple de Démosthène, s'étant mis au lit, prit un volume pour l'aider au sommeil, mais il ne put fermer l'œil. Il sentait que quelque chose lui manquait, et quoiqu'il ne voulût pas se l'avouer encore, il ne pouvait se dissimuler que c'était sa pipe.

Ajoutons qu'il résista longtemps. Mais vers le milieu de la nuit, n'y tenant plus, il se leva et descendit au jardin pour reconquérir sa pipe bien-aimée.

Comme il arrivait près de l'endroit où elle reposait d'un sommeil qui ne devait pas être éternel, il entendit du bruit et vit un grand fantôme blanc.

Effrayé, il recula en poussant un cri.

Mais à sa frayeur succéda un immense éclat de rire. Le fantôme n'était autre que le chanoine, qui n'avait pu lui-même résister à son envie de fumer, et qui, en chemise, bêchait furieusement pour détrier ses instruments de fumée.

Tendresse conjugale devant un magasin de mode.

Elle. — Achète-moi ce joli chapeau, mon petit chéri !

Lui. — Mais pourquoi, je t'en prie, ma douce colombe ?

Elle. — Et pourquoi pas, mon cœur ?

Lui. — Parce que ce n'est pas nécessaire, ma mignonne.

Elle. — Oh ! tu n'es pas gentil ! . . .

Lui. — Tu as un chapeau qui est encore très beau, mon enfant.

Elle. — Très beau, monsieur !

Lui. — Oui, madame, assez beau pour vous.

Elle. — O Dieu ! est-ce là le bonheur que tu m'as promis, tyran !

Lui. — Je n'ai jamais trouvé que des ennus auprès de toi, ma femme.

Elle. — Vilain, avare, pingre !

Lui. — Maudite dissipatrice !

Tous les deux. — O bonheur du mariage !

On voit dans certaines rues de Paris des écrits incompréhensibles qui annoncent que telle personne est fausse, que telle fenêtre n'est qu'un trompe-l'œil. Pourquoi ces indications ? Voici à ce sujet quelques renseignements dont la *Patrie* garantit l'exactitude :

Le 24 mai, alors que le pillage et les incendies épouvaient Paris, Delescluze ordonna de « détruire toute maison de laquelle on aurait tiré sur les gardes fédérés, et de passer par les armes tous LES HABITANTS, s'ils ne livrent et n'exécutent eux-mêmes les auteurs de ce crime. »

En outre, chaque fenêtre devait être visible, c'est-à-dire dégagée de ses volets ou persiennes, afin qu'il ne fût pas possible de tirer sans être aperçu.

C'est alors que les propriétaires ou locataires des habitations où se trouvaient des persiennes fausses ou des fenêtres condamnées se virent obligés d'indiquer cette circonstance par des écrits apposés sur la façade.

On peut en voir encore dans plusieurs endroits, notamment rue du 29 Juillet, n° 10, à l'angle de la rue Saint-Honoré, et rue Saint-Martin, n° 100, au premier étage. Ce dernier est ainsi conçu : 4 fausses persiennes. Avenue de Laumière, il y en a un sur lequel on lit : *Y a pas de danger, fausse fenêtre. On tirera pas.*

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.